



Terrasses et étalages pendant les courses sur route

Pour des raisons de sécurité, les services de l'État imposent des restrictions à l'installation de terrasses et étalages sur les voies accueillant les courses sur route.

24h avant l'épreuve préparatoire de la course sur route, tout mobilier (étalages, tables, chaises, écrans, plantes...) présent sur trottoir ou sur stationnement devra être replié. Dans certains cas, les planchers mobiles devront être retirés.



Pour connaître le détail des restrictions qui s'appliquent à votre adresse et les dates de passage des courses sur route, consultez la carte interactive via ce QRcode ou sur paris.fr/terrasses-jop

Pour plus d'informations sur les Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024, le programme des festivités mais également sur les perturbations (déplacement, condition d'accès, stationnement, livraison, opération de propreté...), abonnez-vous à Paris Info Jeux.

Sur tous les sujets en lien avec les Jeux olympiques et paralympiques, vous pouvez joindre gratuitement le 3975 du lundi au dimanche de 8h30 à 18h.